



COMMUNE DE BIDARRAY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 064-216401240-20230324-922023-DE

Date du conseil municipal : 23/03/2023

Date de la convocation : 08/03/2023

S²LO

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean Pierre.

Absent : ARROSSA Lidia- IBARROLA Pascal- ONDICOL Beñat- URRIZAGA Peio- ETCHEVERRY Bernadette

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

Présents : 9/14

2023/9- Fixation du prix des nuitées GÎTE COMMUNAL AIRE ZABAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15 mars 2023 la Commune de Bidarray est devenue propriétaire du Gîte AIRE ZABAL.

Il fixe donc de se positionner sur le prix des nuitées, comme suit :

- La nuitée: 20€ taxe de séjour incluse.
 - 16€ pour les scolaires et centres de loisirs.
 - 18€ pour les groupes de plus de 20 personnes.
 - Petits-déjeuners: 6€.
- Les repas (méridional et dîner) ne seront pas assurés.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Transmission de la présente délibération à la Trésorerie.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

